

COMMISSION ENVIRONNEMENT  
ET DEVELOPPEMENT DURABLE

PROCES-VERBAL DE LA REUNION  
DU 10 AVRIL 2006

Excusés :

MM. THOMAS, ALLARD, OUIN, VALADE, CHADRONNIER, NICOLAS, de La  
GIRODAY, TOUZEAU membres du Conseil d'administration,  
M. AMOUROUX, Union Maritime et Portuaire de Bordeaux.

Présents :

M. SENTAGNES, Président  
MM. LAFOUGE, FILATREAU, TURON, GRESTA, BEN RAAL, de PERE,  
BERGOGNAT membres du Conseil d'administration,  
M. HIRIGOYEN, Conservatoire du Littoral,  
M. DUPUY, Conseil Général de la Gironde  
M. TURON, Marie de Bassens

M. DEISS, Directeur général,  
M. NAUDE, Directeur de l'aménagement et de l'environnement,  
M. Le GARREC, Secrétaire général,  
Mme. DUPOUEY, Chef du département des études  
d'aménagement, d'environnement et d'urbanisme  
M. MAS, Adjoint au Chef du département des études  
d'aménagement, d'environnement et d'urbanisme  
Mme. Dejean, secrétaire au département des études  
d'aménagement, d'environnement et d'urbanisme

PAB

o

o o

La Commission Environnement et Développement Durable s'est réunie le  
10 avril 2006, à 9h45, sous la présidence de M. SENTAGNES.

Ce dernier ouvre la séance en remerciant les participants de leur présence  
et plus particulièrement M. de PERE, présent pour la première fois à cette commission. Il  
salue également le retour de Mme DUPOUEY et rappelle l'importance de la tenue régulière  
de cette commission.

M. SENTAGNES présente ensuite l'ordre du jour de la commission :

1. approbation du procès-verbal de la séance du 14/11/2006,
2. actualités environnementales,
3. informations sur NATURA 2000,
4. préservation des espèces protégées,
5. projet de plaquette d'information,
6. questions diverses.

## **1. Approbation du procès-verbal de la séance du 14/11/2005**

Le procès-verbal a été adressé aux membres de la commission présents le 14 novembre 2005. Il ne donne lieu à aucune observation. En conséquence, le procès-verbal de la séance du 14 novembre 2005 est approuvé à l'unanimité.

Un problème récurrent de diffusion est souligné, il sera étudié et des solutions y seront apportées (diffusion par messagerie électronique).

## **2. Actualités environnementales**

### **2-1 ESPO**

En préambule, M. SENTAGNES rappelle que M. Le GARREC représente la France à la commission environnement de l'ESPO et qu'un guide de bonnes pratiques est en train d'être mis en œuvre. M. SENTAGNES souligne l'importance pour le port de Bordeaux de participer à cette démarche.

M. Le GARREC précise que ce guide est en cours de rédaction et que des groupes de travail, dont l'ESPO sera membre, seront créés.

La première partie du guide concerne les "procédures idéales" à suivre compte tenu des directives Habitats et Oiseaux (cette première partie est pratiquement réalisée).

La seconde partie doit permettre aux ports européens de mieux prendre en compte les contraintes liées à Natura 2000, et ceci au travers d'expériences concrètes menées par certains ports dans le cadre de projets de développement impliquant ces directives.

Cette démarche devrait aboutir à un niveau d'interprétation commun des directives européennes, validé par la commission européenne et permettant de limiter les recours devant la cours de justice européenne.

M. SENTAGNES souhaite que le Port autonome de Bordeaux soit à la pointe de ces réflexions.

M. DEISS indique que trois ports regroupés dans GEODE (Groupe d'Etude et d'Observation sur les Dragage et l'Environnement) ont mandaté le bureau d'études BCEOM pour nourrir ces réflexions.

Il mentionne par ailleurs l'existence du livre blanc et du livre vert.

Le livre vert est un document de portée générale relatif à l'avenir durable des mers et des océans.

Le livre blanc, en cours de révision, vise à réduire la congestion liée au transport.

La commission européenne a publié une stratégie thématique sur 4 ou 5 ans ayant pour sujets, la qualité de l'air, l'environnement marin, l'utilisation durable des ressources naturelles et la gestion des déchets.

M. SENTAGNES souhaite que le port de Bordeaux soit présent au sein des instances qui portent ces réflexions. Il doit être force de proposition et travailler en collaboration avec les autres acteurs.

## **2-2 Développements portuaires récents : industries et environnement**

Le groupe LAFARGE s'est engagé à réduire ses émissions de CO<sub>2</sub> de 30 à 40 % en utilisant du laitier à la place du clinker. L'utilisation d'une tonne de clinker génère la production de 800 kg de CO<sub>2</sub> alors que l'utilisation du laitier ne produit pas de CO<sub>2</sub>.

M. SENTAGNES souligne l'exemplarité du groupe LAFARGE en matière d'environnement.

Par ailleurs, l'usine SAIPOL a été retenue par le gouvernement pour la production de diester. L'énergie contenue dans le diester est 3 fois supérieure à celle nécessaire à sa production. Ce type de procédé est favorable à la diminution de la production de CO<sub>2</sub>.

De plus, cette usine est totalement intégrée : elle ne génère aucun flux de camions.

M. SENTAGNES souligne également les efforts réalisés au niveau de l'usine Lessieur à Bacalan. La sortie des processus de raffinage et de trituration du centre ville est une bonne chose.

M. TURON insiste sur le fait que les nuisances doivent être réduites sur la commune de Bassens et précise que des problèmes d'alimentation de gaz persistent et doivent être résolus.

## **2-3 Arrêté d'autorisation de dragage**

M. NAUDE indique à l'assemblée que l'arrêté inter-préfectoral d'autorisation de dragage a été signé le 06 mars 2006. Cela concrétise une démarche longue qui a débuté en 2002. Cette autorisation permet au PAB de réaliser le dragage d'entretien du chenal de navigation et d'améliorer ses capacités nautiques.

L'autorisation est conditionnée par la mise en œuvre d'un programme de suivi environnemental, portant notamment sur les points suivants : nappe de l'Eocène, éléments traces métalliques et zones d'immersion.

Plusieurs études vont être lancées afin d'améliorer les connaissances sur ces sujets car le manque de données est très important. Ainsi, une étude d'envergure (3-4 ans) permettra de mieux cerner l'impact des immersions sur la faune. Par ailleurs, une étude est en cours pour tenter de mesurer l'impact d'une opération de dragage sur la solubilisation des éléments traces métalliques (dont le cadmium).

Afin de suivre, et le cas échéant d'adapter, le programme de mesures environnementales mis en œuvre par le PAB, un comité de suivi, présidé par le Préfet de la Gironde, doit être constitué. Il sera composé du Préfet de Charente Maritime et des services de l'Etat compétents. Ce comité de suivi doit se réunir une fois par an et la première réunion devrait se tenir en juin ou juillet 2006.

M. TURON demande si ces études s'inscrivent dans l'élaboration du SAGE.

M. DEISS lui répond que le comité de suivi a pour seul rôle de vérifier la réalisation du programme de suivi environnemental mis en œuvre par le PAB. Les études lancées par le PAB ne sont pas en relation avec l'élaboration du SAGE mais les résultats serviront à alimenter les réflexions.

M. SENTAGNES précise qu'il existe de nombreuses passerelles entre le SAGE, le plan Garonne, Natura 2000. Le raccordement entre amont et aval du fleuve est souhaitable.

M. LAFARGE demande si une carte présentant le chenal de navigation, les zones d'immersion et les champs de courant ne peut être réalisée. Cette carte pourrait permettre de déterminer des zones favorables aux poissons migrateurs et ainsi servir à la

création d'une réserve de fond de rivière ou de rive (par exemple au droit de la partie charentaise de l'estuaire). Il s'agit, avant tout, de remonter l'image de la France et de la Gironde. Cette proposition de réserve naturelle serait une publicité peu coûteuse mais très positive car elle ferait de la Gironde une vitrine environnementale, notamment en matière de protection de l'esturgeon. Cette action, assez urgente, pourrait coïncider avec le transfert de gestion au Conservatoire du Littoral. Enfin, il serait utile de présenter ces actions dans des revues spécialisées européennes.

M. DEISS précise que le transfert de gestion des terrains avance bien. La totalité des carrelets ainsi que 1000 ha de terrains sont en cours de transfert. En ce qui concerne les îles, la décision a été prise par le Conseil d'Administration, les négociations sont moins avancées.

M. SENTAGNES insiste sur le fait que le Port doit faire valoir ces transferts et en tirer une contre-partie.

M. Le GARREC indique que ces idées sont à creuser et qu'elles pourraient très bien être intégrées dans le guide élaborer par l'ESPO.

M. TURON demande à M. LAFOUGE quels sont les délais pour mettre en œuvre les actions décrites précédemment.

Selon M. LAFOUGE, ces actions sont à réaliser dans les six mois.

### **3. Informations sur NATURA 2000**

Mme DUPOUEY précise que l'Etat français doit, pour la fin avril 2006, compléter sa proposition de sites à inscrire dans le réseau Natura 2000. Pour les trois estuaires français (Gironde, Loire et Seine), le chenal de navigation est inclus dans les nouvelles propositions mais les zones portuaires sont détournées.

La commission européenne a confirmé que l'inclusion des chenaux dans le réseau Natura 2000 ne doit pas compromettre les activités portuaires. A la demande de l'Etat, un groupe de travail européen a été constitué et doit élaborer un document de référence relatif à la gestion environnementale des estuaires européens, en application des directives « habitats » et « oiseaux ».

Le guide européen réalisé avec l'ESPO, précise que les dragages d'entretien font partie de l'état de référence des sites et que, par rapport aux directives européennes, les dragages sont réalisés de façon à minimiser l'impact sur l'environnement.

La France contribue également activement à ce travail et a lancé la réalisation d'un guide des bonnes pratiques de dragage permettant de minimiser les impacts des dragages d'entretien sur les espèces et les habitats Natura 2000.

Ce guide doit analyser les pratiques actuelles, formuler des recommandations de gestion et constituer ainsi une base de réflexion pour l'élaboration des documents d'objectifs.

C'est le groupe GEODE (Groupe d'Etude et d'Observation sur les Dragages et l'Environnement) qui est maître d'ouvrage de la réalisation du guide. Ce groupement est constitué, entre autres, des représentants des ministères de l'équipement et de l'écologie ainsi que des ports autonomes de Nantes, Rouen et Bordeaux.

Mme Dupouey précise que le port de bordeaux est très actif au sein des différents groupes de travail qui sont constitués dans le cadre de ces réflexions.

Mme DUPOUEY évoque ensuite le périmètre de la ZPS (Zone de Protection Spéciale) des marais du Nord Medoc.

Elle indique que les ZPS sont constituées au titre de la Directive Oiseaux sur la base de l'inventaire constitué par les ZICO (Zone d'Importance pour la Conservation des Oiseaux) et sont directement intégrées au réseau Natura 2000, sans concertation préalable.

Le zonage présenté en séance sur le secteur du Nord Médoc est le fruit d'une concertation entre le PAB et la DIREN. La zone potentielle de développement portuaire du Verdon en a été exclue.

M. SENTAGNES indique que l'inclusion des terrains portuaires du Verdon dans la ZPS aurait été catastrophique pour l'investissement et la modernisation du site.

M. TURON interroge les représentants du PAB sur la compatibilité entre les arasements de seuils prévus dans le chenal de navigation et Natura 2000.

M.DEISS lui répond que le dossier de demande d'autorisation a été élaboré dans le respect des prescriptions Natura 2000.

M. LAFOUGE fait valoir la nécessité de réaliser rapidement le déroctage car cette opération peut être perçue de façon négative.

M. Le GARREC lui répond que le déroctage peut aussi avoir des impacts positifs.

Mme DUPOUEY le confirme et explique que les produits de déroctage seront mis en place au niveau du vasard de Beychevelle, actuellement en érosion sévère. De ce fait, cette opération aura pour impact le maintien d'un habitat naturel inventorié au titre de Natura 2000.

#### **4. Préservation des espèces protégées**

M. MAS présente le projet d'aménagement des quais de la Batellerie. Ces quais se situent en rive gauche de la Garonne, à quelques centaines de mètres en amont du pont de Pierre. Actuellement le site est une friche industrielle. Tous les bâtiments et les anciennes installations ont été démolis et il ne reste plus, à l'heure actuelle, que les infrastructures portuaires, type quai ou estacade.

Le projet d'aménagement va se réaliser en deux phases :

- 1/ la démolition des infrastructures portuaires,
- 2/ l'aménagement des berges.

Le projet fait intervenir trois acteurs successivement :

- ✓ le PAB s'occupe de la démolition des infrastructures,
- ✓ la CUB s'occupe du réaménagement des berges,
- ✓ la Ville de Bordeaux sera gestionnaire du site.

Préalablement aux travaux, un inventaire floristique a été effectué par deux botanistes du Conservatoire Botanique National (CNB) en juillet 2005. Cet inventaire a permis d'identifier trois pieds d'Angélique des estuaires et quinze pieds d'Oenanthe de Foucaud, deux espèces protégées. Par conséquent, avant de démolir les infrastructures portuaires, le PAB doit déposer une demande d'autorisation de déplacement ou de destruction des pieds. Le Conservatoire Botanique National a plutôt opté pour une destruction de ces pieds.

L'instruction du dossier se déroule en deux étapes. D'abord le dossier est transmis à la DIREN qui émet un avis et s'attache celui du CBN. Le dossier et ces deux avis sont transmis ensuite au Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable qui les fait suivre au Comité National de Protection de la Nature (CNP). Ce dernier émet un avis et le ministère de l'écologie décide alors d'accorder ou non l'autorisation de déplacer ou de

détruire les pieds. Si l'autorisation est accordée, la DIREN a le pouvoir de signer l'arrêté préfectoral. Cette instruction dure, environ, entre trois et cinq mois.

M. MAS conclue en présentant l'état d'avancement du dossier. Le rapport de présentation du projet est terminé et le PAB a sollicité les autres acteurs pour obtenir leur lettre d'engagement.

M. DEISS ajoute qu'il faut être très vigilants. En effet, un incident s'est produit rive droite où des pieds d'angélique ont été fauchés par mégarde. Il indique également que l'inventaire botanique a été anticipé afin de ne pas retarder le projet en cours.

M. LAFOUGE demande pourquoi les pieds sont détruits au lieu d'être déplacés et précise que cette communication est très négative.

Mme DUPOUEY lui répond que le déplacement était l'idée de départ mais que le Conservatoire Botanique a plutôt préconisé la destruction (du fait de la position des pieds sur les pieux en bois), en précisant que les espèces referaient leur apparition sur un milieu plus favorable à la fin de ce projet.

M. LAFOUGE reste sceptique quand à la garantie de repousse de ces pieds et trouve ce système très aléatoire.

Mme DUPOUEY ajoute qu'un suivi sera fait avec la CUB et la ville avec un objectif de résultat.

M. SENTAGNES demande si la qualité des sols a été étudiée.

M. MAS lui répond que cette étude a été menée et qu'elle est jointe au dossier de consultation des entreprises. Les résultats sont excellents, les remblais sont de très bonne qualité.

M. NAUDE précise que le coût de la démolition sera voisin de 300 000 €.

## **5. Projet de plaquette d'information**

Mme DUPOUEY propose au Président et à la commission, la réalisation d'une plaquette d'information (format A4 plié en 3) afin de mieux faire connaître la politique environnementale en interne et en externe. Cette plaquette pourrait mettre en évidence le rôle du PAB, acteur du développement durable et décrire les quatre axes stratégiques.

Mme DUPOUEY demande l'avis du Président et de la commission sur ce projet.

M. SENTAGNES est d'accord sur le principe mais demande à voir la plaquette avant sa diffusion. Il rappelle également que les partenaires ont édité des documents, notamment le Conseil Général de la Gironde et souhaite connaître la cible de la plaquette du PAB.

M. DEISS lui répond que la plaquette est destinée aux agents du PAB et au grand public et précise que le format semble adapté.

M. Le GARREC propose que le bilan de la Commission Environnement et Développement Durable du PAB soit intégré dans le rapport d'activité.

M. SENTAGNES ajoute qu'il est important de faire adhérer les collectivités et approuve l'idée de la plaquette.

Mme DUPOUEY conclue en précisant que le contenu de la plaquette doit à présent être travaillé. Le projet sera soumis à l'approbation du Président.

## 6. Questions diverses

M. TURON expose le problème des pigeons. Le nombre augmente continuellement malgré les campagnes d'extermination. Il faut raisonner globalement et non plus à l'échelle de la commune de Bassens.

Par ailleurs, les déchets laissés par les nomades sur les terrains du PAB et sur les friches industrielles posent des problèmes ; cette question devra être débattue.

Enfin, le site de la DRT doit être remis en état, beaucoup d'efforts de nettoyage et de protection sont à mettre en œuvre.

M. SENTAGNES clôture la séance à 11h30, en remerciant l'ensemble des participants.

La prochaine Commission Environnement et Développement Durable du PAB se réunira en septembre 2006.

Le Président,

Dominique SENTAGNES